



Communauté de Communes

Délibération n°2024/138

Date d'envoi convocation : 19/09/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 53

Absents : 22

- dont suppléés : 1

- ayant donné pouvoir : 11

Votants : 64

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Saint-Longis.

Présents :

MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëtitia, LECESVE Loïc, BOTTRAS Thierry, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, AMBROIS Katia, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURASIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, MARCADÉ Arlette, ETIENNE Jean-Michel, PLESSIX Sandrine, SEILLE Bernard, BELLUAU Francis, DEROYE Christelle, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, COSME Guy, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, AUBRY Geneviève, LOISEAU Christophe, MULOT Jean, CHAMPCLOU Pascal, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, CHALM GOUIC Jocelyne, FORTIN Pierre, HASTAIN Mélanie, RICHARD Philippe, DUTERTRE Annick, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, MENAGER Fabienne, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, VOVARD Dominique, COLIN Serge, BATAILLE Philippe (*suppléant*)

Absents excusés :

- COUDER Michel remplacé par BATAILLE Philippe suppléant
- FONTENAY Vincent donnant pouvoir à DEROYE Christelle
- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAMPCLOU Pascal
- CHAILLOU Géraldine donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à JARRY Laëtitia
- CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent
- GARNIER Anne-Marie donnant pouvoir à BELLUAU Francis
- TOUZARD Olivier donnant pouvoir à TRIGER Jacqueline
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric
- GODIMUS Jean-Luc donnant pouvoir à AMBROIS Katia
- DUBREUIL Sylvie donnant pouvoir à MANUEL Patrick
- CORNUEIL Didier donnant pouvoir à COLIN Serge
- CECONI Nadine, CRINIER Loïc

Absents :

BASSELOT Patrice, BOULAY-BILLON Sylvie, ANDRY Virginie, EVRARD Gérard, DELAUNAY Jérôme, FROGER Barbara, ORY Margaux, MORIN Claude

Secrétaire de séance : TISON Gaëlle



Communauté de Communes

Délibération n°2024/138

➤ **DÉCHETS MÉNAGERS : FACTURATION D'UN FORFAIT MINIMUM DE 15 € POUR LES DÉCHETS PROFESSIONNELS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE PAR DES PROFESSIONNELS HORS TERRITOIRE.**

L'article 6 du règlement intérieur des déchèteries Maine Saosnois stipule que l'accès aux déchèteries « est autorisé aux professionnels dont le siège social est situé sur le territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois ou travaillant à titre exceptionnel sur ce même territoire [...] l'évaluation des volumes est réalisée par l'agent de déchèterie » et « les factures trimestrielles pourront être regroupées sur une même facture lorsque le montant total est inférieur à 15 € ».

Pour les professionnels travaillant à titre exceptionnel sur notre territoire, les factures ne peuvent pas être regroupées sur plusieurs trimestres car souvent c'est un dépôt unique de fin de chantier.

Il est donc proposé, à compter du 1^{er} janvier 2025, pour les professionnels hors territoire Maine Saosnois, de leur facturer un forfait minimum de 15€ lors de leur dépôt à la déchèterie. En cas de dépassement du montant de 15€, la facturation des déchets sera réalisée au réel.

Le Président demande au conseil de se prononcer et de l'autoriser à signer le règlement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

-APPROUVE cette proposition ainsi que les différentes modalités proposées ;

-AUTORISE le Président ou son représentant à modifier le Règlement Intérieur des déchèteries pour l'année 2025 en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric BEAUCHEF